



Procès-verbal de l'assemblée générale de l'APE Nyon-Prangins du 1^{er} novembre 2022

Salle du conseil communal – Prangins

-Dans le but de faciliter la lecture du présent document, l'emploi du genre masculin est employé-

Membres Comité présents : Raphael Weisskopf, Bruno Ponama, Olivia Clemente-Weisskopf

Membres présents : Marie Elseroad, Patrizia Tscherrig, Matteo Colombo, Olivier Monge

19h35 - Ouverture de la séance

1. Mot de bienvenue du président

- Le président fait remarquer que le nombre de membres présents correspond au pourcentage des votes en Suisse.

2. Ordre du jour - Accepté

3. Adoption du PV de l'AG 2021

4. Présentation des comptes

- a) Présentations des comptes 2021 aux membres
- b) Lecture du rapport des vérificateurs des comptes
- c) Approbation des comptes
- d) Décharge au comité - accepté

5. Rapport d'activités 2021

- a) Sur le plan local :

2021 étant encore dans un contexte particulier post-covid, les activités 2021 furent modérées.

La réunion qui était prévue en 2020, avec les intervenantes Mme Caroline Dayer et Mme Jennifer Lugon avait dû être annulée, et a pu avoir lieu en avril 2021 à la salle communale de Nyon.

A cette occasion l'APE Asse-Boiron était également présente à cette présentation.

- b) Sur le plan cantonal :

Le président invite les membres à prendre connaissance des informations présentes sur le site de l'APE-Vaud ou via l'onglet « bienvenue » du site apenp.ch.

6. Budget - Comment atteindre les chiffres noirs ?

- Depuis le covid, il y a eu une perte sèche de nombreux membres, avec des frais fixes constants, et notamment la facture de la faïtière, pour le versement des cotisations des membres à l'APE-Vaud, qui 2 années de suite ont été sur-facturées, sans possibilité de rétrocession.
- Le but à atteindre est de parvenir à maintenir les activités de l'association avec un minimum de coûts et une augmentation constante d'adhésion de nouveaux membres.

7. Votations statutaires

- a) La proposition de modification de l'article 5 des statuts est faite aux membres ; Soit la modification du montant de la cotisation annuelle, qui passerait de CHF 40.- à CHF 52.- afin de couvrir les frais de gestion, administratifs et divers relatifs à la vie associative.
- b) La modification est votée et acceptée à l'unanimité.

7.1 Votations statutaires

- a) Les propositions de modifications de statuts sont lues et discutées.
- b) Les membres proposent que le président soit élu pour une période de 3 années et les membres du comité pour 2 années.
- c) Toutes les propositions sont votées et acceptées à l'unanimité.

8. Démission - Elections – Nominations

a) Comité et Présidence

- Raphael est réélu président, selon nouveaux statuts, pour une période de 3 ans.
- La trésorière Plinesse Hirschmuller est démissionnaire et quitte le comité de l'APE.
- Bruno Ponama est réélu secrétaire, selon nouveaux statuts, pour une période de 2 ans.
- Olivia Clemente-Weisskopf est élue trésorière, selon nouveaux statuts, pour une période de 2 ans.

b) Vérificateurs des comptes

- Matteo Colombo est élu vérificateur des comptes.
- Olivier Monge est réélu vérificateur des comptes.
- Marie Elseroad est élue vérificateur des comptes suppléante.

9. Perspectives de l'APE Nyon-Prangins pour 2022 / 2023

- Afin de s'aligner à la faïtière, l'APE Nyon-Prangins, change également la période de son exercice comptable.
Ainsi l'année 2022 comptera 18 mois et s'écoulera du 01 janvier 2022 au 31 juillet 2023.
Dès le 1^{er} août 2023, les exercices de l'APE s'écouleront du 1^{er} août au 31 juillet.
- En plus des soirées organisées sur l'année 2022-2023, d'autres activités peuvent être mise sur pied si certains membres sont motivés à gérer les projets dans leur totalité.
- Le président porte à connaissance qu'avec l'engouement des membres de l'APENP et les valorisantes discussions qu'il a avec les directions scolaires, l'APE Nyon-Prangins pourrait devenir un pôle de collaboration modèle sur nombres de sujets.
- L'APENP souhaite se positionner en tant que plateforme d'échange et noyau de ressources, visant à favoriser un dialogue régulier et constructif entre les parents ainsi qu'avec les directions scolaires et les autorités communales.

10. Propositions et divers

- Patrizia Tscherrig propose que la liste des membres ainsi que leurs coordonnées de contact soient partagées afin de pouvoir faire connaissance et créer une synergie entre les membres.
Elle propose notamment la création d'un groupe WhatsApp.
- Marie Elseroad ajoute que l'année de naissance des enfants peut également être transmis, afin d'avoir une idée des âges des enfants des membres.
- Durant cette assemblée générale, divers sujets, questions et pistes ont été abordées par les membres de l'APE Nyon-Prangins et du comité qui marquent l'envie et l'implication de chacun.

11. Clôture de la séance

- Des rencontres hors soirées APE et sans obligations sont évoquées
- Le président remercie les membres pour leur présence ainsi que pour leur contribution et les invite à la traditionnelle verrée.

21h15 – Fin de la séance

Pour le comité de l'APENP
Olivia Clemente-Weisskopf, trésorière
Nyon, novembre 2022

Raphael Weisskopf
Président APE Nyon-Prangins